



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Étudiants sans affectation dans l'enseignement supérieur

Question écrite n° 41361

Texte de la question

M. Stéphane Viry appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des jeunes qui se retrouvent après la rentrée scolaire et universitaire 2021-2022, sans affectation dans l'enseignement supérieur. Il a en effet été interpellé par plusieurs étudiants vosgiens ces derniers jours, qui déplorent le manque de place dans les universités françaises et revendiquent par la même occasion le droit à l'enseignement. Ce 16 septembre 2021 s'est clôturée la phase complémentaire de sélection via la plateforme « Parcoursup » qui laisse encore trop d'étudiants sur le bord de la route. Environ 100 000 jeunes étaient dans cette situation à la fin de la phase principale de sélection. En 2018, déjà, M. le député avait alerté les pouvoirs publics sur cette situation par le biais d'une question écrite au Gouvernement. Il déplore toujours que cette plateforme ne puisse évoluer et qu'elle ait encore des effets négatifs sur l'enseignement supérieur et sur les futurs étudiants français. Dès lors, il demande au ministre s'il entend procéder à une ouverture de place dans les universités françaises qui permette de répondre à la demande des étudiants. Il demande également si le Gouvernement entend modifier le processus de sélection des étudiants via l'application Parcoursup. En effet, il le questionne sur l'opportunité de maintenir une telle plateforme au regard de la demande qui se fait de plus en plus conséquente chaque année.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41361

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7092

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)